

**BARÈME DES TARIFS D'INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES
DES AGENTS DES SERVICES ROUTIERS DEPARTEMENTAUX
Approuvé par délibération du 12 juin 2020**

Source : Arrêté du 29 mars 2013 définissant le barème national des prestations d'entretien et d'exploitation réalisées par les Directions interdépartementales des Routes

PERSONNEL	COÛT HORAIRE EN EUROS Valeur arrêté mars 2013	COÛT HORAIRE EN EUROS Montants actualisés 2020
Encadrant	32,00	33,51
Intervenant	26,00	27,23
Majoration pour intervention de nuit – Encadrant	16,00	16,75
Majoration pour intervention de nuit – Intervenant	13,00	13,61
Majoration pour intervention de week-end ou jour férié – Encadrant	10,50	11,00
Majoration pour intervention de week-end ou jour férié – Intervenant	8,50	8,90

VÉHICULES ET ENGINES	COÛT HORAIRE EN EUROS Valeur arrêté mars 2013	COÛT HORAIRE EN EUROS Montants actualisés 2020
VL	4,00	4,40
VUL	6,50	7,15
Fourgon	16,50	18,16
Camion	21,00	23,11
Camion spécifique « dispositifs de retenue »	35,00	38,52
Tracteur	36,00	39,62
FLR et remorque	60,00	13,21
Balayeuse aspiratrice	12,00	66,03
Remorque à panneaux	1,00	1,10

Ces couts horaires de personnel, de véhicules et d'engins font l'objet d'une revalorisation annuelle telle que définie dans l'arrêté du 29 mars 2013.

Fournitures : absorbant, enrobés... Equipements : balises, délinéateurs, glissières... Prestations externalisées	Prise en compte des dépenses engagées à leur valeur d'acquisition
--	---

CAS DE LA DEPOSE ET REPOSE DE GLISSIERES DE SECURITE
(Montants 2020)

1 ouverture de glissières	78 €/forfait
2 ouvertures de glissières	106 €/forfait
3 ouvertures de glissières	134 €/forfait
4 ouvertures de glissières	162 €/forfait